



## Conditions Générales de Vente pour Prestations de Services (CGV)

### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

#### Article 1. 1 – Objet :

Les présentes conditions générales, en date du 31 mai 2026, régissent tous les contrats passés entre «EI Nathalie Santos - Co-Déclic Conseil & Formation» (ci-après « La Prestataire ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») souhaitant bénéficier de l'activité de «EI Nathalie Santos - Co-Déclic Conseil & Formation».

#### Article 1.2 – Identification :

La prestataire est :

EI Nathalie Santos, Entreprise Individuelle, au nom commercial "Co-Déclic Conseil & formation"  
Siège social : 12a Chemin des Pins 07130 Cornas  
Numéro de téléphone : +33 6 25 79 78 71  
Courriel : [contact@co-declifformation.com](mailto:contact@co-declifformation.com)

SIRET : 902 356 278 00017

Activité de formation professionnelle d'adultes : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84070132207 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône Alpes.

#### Article 1. 3 – Champs d'application :

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de services proposées par la Prestataire, qu'il s'agisse de prestations de conseil ou de formation.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit contraire des parties.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

#### Article 1. 4 – Modification des CGV :

La Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et sans préavis.

Dans une telle hypothèse, les conditions générales applicables seraient celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment les publicités, prospectus, flyers... n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par la prestataire et est non contractuelle.

#### Article 1. 5 – Acceptation :

Le seul fait de signer un devis, une convention de formation ou de passer une commande par tout moyen écrit, emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

#### Article 1. 6 – Non-renonciation :

Le fait pour la Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque clause des présentes conditions générales, ne saurait valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES GENERALES ET NATURE DES PRESTATIONS

#### Article 2. 1 – Activités proposées :

La prestataire propose des prestations de formation professionnelle pour adultes et des services de conseil.

#### Article 2. 2 – Catalogue de prestations :

Les Prestations proposées par la prestataire sont disponibles sur le site internet [www.co-declifformation.com](http://www.co-declifformation.com).

Ce catalogue en ligne a une valeur purement informative et n'est pas exhaustif : toutes les formations et prestations susceptibles d'être réalisées par la Prestataire n'y figurent pas.

EI Nathalie Santos

Co-Déclic Conseil & Formation 12a Chemin des Pins 07130 CORNAS

Tel : 06 25 79 78 71 [contact@co-declifformation.com](mailto:contact@co-declifformation.com) [www.co-declifformation.com](http://www.co-declifformation.com)

Numéro SIRET : 902 356 278 00017 – Code APE 8559A

Numéro déclaration d'activité auprès de la DREETS ARA 82070132207 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)



## **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS**

### **Article 3. 1 – Modalités d'intervention :**

La Prestataire se réserve la possibilité de faire intervenir tout intervenant(e) qualifié(e) de son choix pour réaliser tout ou partie de la prestation, sans que cela ne modifie les engagements pris à l'égard du Client, lequel peut formuler ses observations sur cette proposition de remplacement.

### **Article 3. 2 – Lieux d'intervention :**

La prestataire, ou l'intervenant(e), intervient :

- dans les locaux du Client,
- dans une salle louée à cet effet,
- à distance par visioconférence,
- dans tout autre lieu convenu entre les parties.

Des frais (location de salle, déplacement, restauration ou hébergement) peuvent être facturés au Client, selon les modalités indiquées sur le devis.

### **Article 3. 3 – Jours et horaires :**

Les prestations sont réalisées du lundi au vendredi, et éventuellement le samedi en fonction de la demande, aux dates et lieux fixés d'un commun accord entre le Client et la prestataire.

La durée indicative d'une journée de formation est fixée à sept (7) heures, incluant les temps de pause et une pause déjeuner en milieu de journée.

Les horaires et la répartition des pauses peuvent être adaptés par l'intervenant(e) en fonction des besoins pédagogiques, organisationnels ou des contraintes du Client, sans que cela ne constitue une modification substantielle de la prestation.

Si la prestation se réalise dans les locaux du client, celui-ci s'engage à mettre à disposition de la prestataire un espace conforme aux règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité nécessaires au bon déroulement de l'intervention.

Une liste des équipements et matériels nécessaires (à titre indicatif : salle équipée, vidéoprojecteur, paperboard, connexion internet, etc.) sera communiquée au Client en amont de la prestation, lequel s'engage à informer la Prestataire de leur disponibilité ou, le cas échéant, de leur absence.

Toute non-conformité pouvant empêcher la réalisation de la prestation pourra entraîner sa suspension ou son report aux frais du Client.

## **ARTICLE 4 – LES CONTRES INDICATIONS AUX PRESTATIONS**

La prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une prestation à tout moment, si l'état de la personne (état d'ivresse, propos incohérents, troubles du comportement, état de santé incompatible...etc.) ne permet pas le bon déroulement de l'intervention ou présente un risque pour la sécurité de l'intervenant(e) ou des participants.

Dans ce cas, la prestation reste due et aucun remboursement ne pourra être exigé, sauf accord écrit contraire.

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES**

### **Article 5. 1 – Devis, convention et commande :**

Pour chaque prestation, la prestataire s'engage à fournir un devis gratuit et/ou une convention de formation au client indiquant :

- la nature et l'intitulé de la prestation,
- les objectifs et le programme de la formation,
- les dates (ou proposition de dates),
- la durée et le lieu,
- le nombre de participants visés,
- le prix et les modalités de règlement,
- la référence aux présentes CGV.

Pour les prestations de formation réalisées en intra-entreprise, le prix est forfaitaire et demeure identique, quel que soit le nombre de stagiaires présents dans la limite du nombre maximum prévu au devis ou à la convention de formation.

Le client est tenu de retourner à la prestataire un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

**EI Nathalie Santos**

**Co-Déclif Conseil & Formation** 12a Chemin des Pins 07130 CORNAS

Tel : 06 25 79 78 71 [contact@co-declifformation.com](mailto:contact@co-declifformation.com) [www.co-declifformation.com](http://www.co-declifformation.com)

Numéro SIRET : 902 356 278 00017 – Code APE 8559A

Numéro déclaration d'activité auprès de la DREETS ARA 82070132207 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)



Cet exemplaire vaut alors commande ferme et définitive.

À réception du devis et/ou de la convention de formation, la prestataire en accuse réception au client par écrit.

#### **Article 5.2 – Tarifs et taxe sur la Valeur Ajoutée :**

La prestataire bénéficie de l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en vertu de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

Les prix mentionnés sur les devis de la prestataire sont indiqués en euros, nets de TVA.

En cas de modification ultérieure du régime soumise à la TVA, les tarifs affichés seront réajustés en conséquence et applicables à toute commande passée suivant la date de son assujettissement.

La prestataire se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous.

#### **Article 5.3 – Modalités de paiement :**

Sauf dispositions contraires figurant au devis et/ou de la convention de formation :

- Un acompte de 30% du montant total est exigible à la commande,
- Le solde est payable à réception de la facture, après exécution de la prestation, au comptant et sans escompte.

Le règlement s'effectue par virement bancaire à l'ordre de "EI Nathalie Santos Co-Déclic Conseil & formation".

Les dates finales de formation ne seront validées qu'après réception du versement de 30% d'acompte.

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le solde du paiement s'effectue après exécution de la prestation, à la réception de la facture, au comptant.

#### **Article 5.4 – Retard de paiement :**

Conformément aux articles L.441-10 et suivants du Code de commerce :

- toute somme non réglée à son échéance produit de plein droit des pénalités de retard calculées sur la base du taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points,
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due pour chaque facture impayée.

Si des conditions particulières de paiement ont été consenties, ces conditions particulières deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement.

La situation de retard de paiement naît à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture.

#### **Article 5.5 – Conditions de report et annulation de prestation :**

##### **Annulation à l'initiative du client :**

Toute demande de report ou d'annulation par le client doit être adressée par écrit à la prestataire.

Les frais suivants seront facturés :

- Entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la prestation : acompte de 30% conservé à titre d'indemnité,
- Entre 14 et 8 jours ouvrables avant le début de la prestation : 50% du montant total de la prestation,
- Annulation ou report notifié moins de 8 jours ouvrables avant le début de la prestation ou en cas d'absence du Client le jour de la prestation : 100% du montant de la prestation.

Toute journée de prestation commencée est intégralement due et ne pourra prétendre à un quelconque remboursement de la part de la prestataire à son client.

Toute prestation s'entend commencée à partir du déplacement de l'intervenant(e) se rendant sur le site de la prestation.

Les frais annexes déjà engagés par la Prestataire ou l'intervenant(e) (location de salle, déplacements, hébergement, etc.) restent en tout état de cause à la charge du Client et lui seront facturés.

**EI Nathalie Santos**

**Co-Déclic Conseil & Formation** 12a Chemin des Pins 07130 CORNAS

Tel : 06 25 79 78 71 [contact@co-declifformation.com](mailto:contact@co-declifformation.com) [www.co-declifformation.com](http://www.co-declifformation.com)

Numéro SIRET : 902 356 278 00017 – Code APE 8559A

Numéro déclaration d'activité auprès de la DREETS ARA 82070132207 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)



## **ARTICLE 6 – OBLIGATION ET FORCE MAJEURE**

### **Article 6- 1 – En cas d'incapacité ou de force majeure**

En cas d'incapacité physique temporaire (maladie, accident, évènement familial grave...Etc.) de l'intervenant(e) mobilisé(e) pour la réalisation de la prestation, la prestataire se réserve le droit de planifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le Client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité.

En cas d'incapacité permanente ou d'impossibilité durable d'exécuter la prestation, le contrat avec les Clients de la prestataire sera résilié de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à la prestataire une indemnité compensatrice.

Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 jours suivant la résiliation du contrat.

De même, la prestataire ne pourra être tenue pour responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant(e), les grèves ou conflits sociaux externes à la prestataire, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la prestataire.

Les clients impactés seront informés par tout moyen de communication en état de fonctionnement dans les plus brefs délais.

### **Article 6- 2 Obligation de moyen**

Dans le cadre de ses prestations, la prestataire est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

La prestataire, ainsi que l'intervenant(e) mandaté(e), s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, ressources et compétences pour atteindre les objectifs définis avec le Client.

## **ARTICLE 7 – PROGRAMME ET DUREE DES PRESTATIONS**

La durée indicative d'une journée de formation est fixée à sept (7) heures, incluant les temps de pause et une pause déjeuner en milieu de journée. Les horaires et la répartition des pauses peuvent être adaptés par l'intervenant(e) en fonction des besoins pédagogiques, organisationnels ou des contraintes du Client, sans que cela ne constitue une modification substantielle de la prestation.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant(e) pourra également modifier les contenus des prestations suivant la dynamique de groupe, le niveau des participants les des besoins exprimés ou des contraintes opérationnelles, sans altérer les objectifs globaux annoncés.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Toute modification ou ajout à la commande initiale d'une prestation à l'initiative du client donnera lieu à l'établissement d'un nouveau devis ou d'un avenant si les conditions d'ajout ou de modification le nécessitent.

## **ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR**

La prestataire est titulaire des droits de propriété intellectuelle et détient les droits d'usage sur tous les supports et éléments mise à disposition avant, pendant ou après les prestations : textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels.

Les supports sont destinés au seul usage interne du Client. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de prestations.

De même, la prestataire et l'intervenant(e) s'engagent à ne pas exploiter (en dehors de la mission confiée), transmettre ou reproduire tout ou partie de documents confiés par le client en vue de l'organisation ou de l'animation de prestations.

La Prestataire s'engage à en assurer la confidentialité dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

La prestataire est également titulaire des droits de propriété intellectuelle de la dénomination «EI Nathalie Santos - Co-Déclic Conseil & Formation». Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation ou exploitation de tout ou partie de la dénomination «EI Nathalie Santos - Co-Déclic Conseil & Formation» ou autres éléments accessibles ou non sur le site [www.co-declicformation.com](http://www.co-declicformation.com), quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite sur quelque support que ce soit et de quelque manière que ce soit sauf avec un accord écrit de la prestataire.



#### **ARTICLE 9 – RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

La prestataire est titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP) auprès d'une compagnie reconnue.

Lorsque la prestataire fait appel à un(e) intervenant(e) extérieur, elle s'engage à vérifier que celui(elle)-ci dispose également d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité.

Il est précisé que la responsabilité de la prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence, omission ou manquement du client ou des participants (ou stagiaires), en particulier en cas de non-communication d'informations importantes (contre-indications, contraintes spécifiques...etc.).

#### **ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la prestataire : traitement strictement nécessaire à la préparation, l'animation, l'évaluation et le suivi administratif de la ou des actions de formation qui lui sont confiées.

Pour les actions de formation, les informations détaillées relatives aux traitements de données personnelles (finalités, base légale, destinataires, durées de conservation, droits des personnes, etc.) figurent dans la convention ou le contrat de formation remis au Client et/ou au participant, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi "Informatique et libertés" modifiée.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise «EI Nathalie Santos - Co-Déclic Conseil & Formation» 12a Chemin des Pins 07130 Cornas, [contact@co-declifformation.com](mailto:contact@co-declifformation.com).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### **ARTICLE 11 : LITIGES**

Les présentes CGV sont soumises à la législation française.

En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire. Ainsi, toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivants le jour de la prestation concernée : EI Nathalie Santos, 12a Chemin des Pins 07130 Cornas.

A défaut, tout différend survenant avec un client et qui serait lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV, sera soumis à la compétence exclusive du tribunal judiciaire de Privas.

**EI Nathalie Santos**

**Co-Déclic Conseil & Formation** 12a Chemin des Pins 07130 CORNAS

Tel : 06 25 79 78 71 [contact@co-declifformation.com](mailto:contact@co-declifformation.com) [www.co-declifformation.com](http://www.co-declifformation.com)

Numéro SIRET : 902 356 278 00017 – Code APE 8559A

Numéro déclaration d'activité auprès de la DREETS ARA 82070132207 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)